

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 décembre 2013

POINT V.2 :
Rapport des travaux de la commission de la Recherche du 4 décembre 2013 :
affectation d'une dotation financière pour le LEDI et le CREGO

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la Recherche du 4 décembre 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : l'affectation d'une dotation financière de 65000€ pour le LEDI et le CREGO et la ventilation suivante :

- 22750€ pour le LEDI
- 42250€ pour le CREGO.

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement